

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 17 avril 2026

Séance ordinaire du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le sept avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Anne-Cécile LEVRAY, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absents ayant donné procuration : Dorothee LORTHIOS à Bernard MOREL, Christophe LOURDAUX à Chantal WAGON

Absent : Eric ZELAZNY

Madame Aline LAUTRIE a été désignée secrétaire de séance

17 - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA SOCIETE PARTENORD POUR LA REALISATION DE TRAVAUX – PLACE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur SZYMANEK expose à l'assemblée que la ville d'Auby est copropriétaire de l'immeuble situé place de la République avec PARTENORD. La ville possède effectivement le rez-de-chaussée dudit immeuble et a engagé un projet de réhabilitation de cette surface avec la création de 3 cellules commerciales.

Les travaux s'étendent jusqu'à la façade et consistent à :

- Changement des menuiseries
- Installation de rideaux métalliques pour assurer la sécurité des lieux
- Intégration de pompes à chaleur en surplomb, dissimulées derrière un bandeau d'enseigne éclairé

La société PARTENORD étant copropriétaire, il apparaît opportun, dans un souci de cohérence technique et d'optimisation des coûts, de recourir à un **appel d'offres unique** en globalisant l'ensemble des travaux à réaliser.

Dans ce cadre, la commune assurerait la totalité de la procédure de passation du marché et exercerait la **maîtrise d'ouvrage unique** de l'opération.

En contrepartie, la société PARTENORD s'engage, par le biais d'une convention de participation financière, à contribuer au financement des travaux à hauteur de la part qui lui incombe.

À titre indicatif :

- Le montant des travaux relatifs à la réfection de la façade s'élève à : **83 542.24 € TTC**, réparti comme suit :
 - Part commune : **27 477.04 € TTC soit 32.89 % du montant des travaux**

- o Part PARTENORD : **56 065.20 € TTC soit 67.11 % du montant des travaux**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la conclusion d'une convention de participation financière avec la société PARTENORD définissant les modalités de répartition et de versement des participations ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

La Secrétaire de Séance



Aline LAUTRIE



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH